

**PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE**

Bureau des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par Mme DUPONT

☎ 02.40.41.47.72

☎ 02.40.41.47.50

catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

**5 DEC. 2011**

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

**Nom du pétitionnaire :** SARL DEPANNAGE AUTO CASSE

**Nature et adresse du projet :** régularisation administrative du centre de stockage et de dépollution de véhicules hors d'usage situé à Missillac, Z.A. La Pommeraie.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 4 octobre 2011.

Depuis le 4 décembre 2011, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**Le PREFET**  
pour le préfet  
la directrice de la coordination  
et du management de l'action publique

**Thérèse LEBASTARD**

**NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.**